

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Réunion du Conseil Communautaire
Jeudi 6 novembre 2014

Motion pour la défense des lignes TER MORVAN

Considérant le projet de réorganisation proposé par le Conseil Régional de Bourgogne lors de la réunion de concertation du 15 septembre 2014,

Considérant la nouvelle proposition faite lors de la seconde réunion de concertation qui a eu lieu le 4 novembre 2014,

Le Conseil Communautaire rappelle avec force :

- le rôle essentiel du transport ferroviaire pour l'attractivité du territoire en termes de développement économique et touristique et, particulièrement, en milieu rural,
- son attachement au service public des transports qui doit garantir l'égalité des citoyens face au déplacement,
- que l'inquiétude des usagers sur la disparition des services publics est grandissante.

Le Conseil Communautaire regrette :

- que le projet de réorganisation proposé pose, comme postulat, la faible fréquentation alors qu'aucun chiffre n'a été présenté,
- que la promesse de gain de temps des trajets AVALLON-PARIS et CLAMECY-CRAVANT, prévue grâce aux travaux réalisés sur les lignes, ne soit pas nettement suivie d'effet,
- le peu d'investissement du Conseil Régional de Bourgogne et de la SNCF en matière d'information et de communication en direction des usagers,
- que le projet de réorganisation prévoit la suppression de l'arrêt de VOUTENAY SUR CURE.

Le Conseil Communautaire souligne les nombreux dysfonctionnements dans le service des lignes :

- l'absence d'un service au premier départ et au dernier retour à la gare d'AVALLON,
- que les horaires sur le tronçon AVALLON-AUXERRE ne soient pas adaptés aux besoins des utilisateurs (travail et études),
- les retards fréquents entraînant des désordres importants dans l'emploi du temps des usagers,
- le fait qu'un gain de temps de quelques minutes sur le temps de trajet soit de nature à modifier sensiblement le choix des usagers du service,
- que l'absence de contrôleur, dans les deux sens « AVALLON/CRAVANT et CLAMECY/CRAVANT », crée un fort sentiment d'insécurité,
- que la qualité du service diminue peu à peu depuis plusieurs mois.

Le Conseil Communautaire insiste :

- sur le rôle essentiel du transport ferroviaire au quotidien pour se rendre au travail et pour suivre ses études,
- sur l'amélioration proposée avec l'augmentation de la desserte pour les week-ends et la période estivale.

En conséquence, le Conseil Communautaire demande :

- que tous les considérants susvisés soient pris en compte dans la réorganisation du fonctionnement des lignes,
- que les choix définitifs du Conseil Régional de Bourgogne ne soient faits qu'après une publication des chiffres réels de fréquentation,
- qu'une étude fine et analytique soit faite pour chaque trajet par origine et par destination,
- que la SNCF, exploitante du réseau, mette en place l'augmentation de la vitesse des trains promise avant les travaux,
- que le Conseil Régional de Bourgogne poursuive la concertation avec l'ensemble des parties concernées et, en particulier, avec tous les utilisateurs et tous les élus locaux.

En conclusion, le Conseil Communautaire demande expressément le report de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation dans l'attente de l'élaboration du Schéma de mobilité du Conseil Régional de Bourgogne prévu en 2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'envoi de la motion pour la défense des lignes TER MORVAN telle qu'elle a été présentée et ainsi rédigée.

Le Vice-président en charge de la mobilité,
Didier IDES

Le Président,
Pascal GERMAIN